Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 43 (1907)

Heft: 161

Artikel: Règlement pour la Fondation Louis Agassiz

Autor: Porchet, F. / Mercanton, Paul L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268134

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÈGLEMENT

POUR LA

FONDATION LOUIS AGASSIZ

ART. 1. Sous le nom de « Fondation Louis Agassiz » la Société vaudoise des sciences naturelles crée un fonds destiné à encourager l'étude de l'histoire naturelle et de la géophysique de la Suisse.

Cette fondation est établie pour commémorer le centenaire de la naissance du grand naturaliste vaudois, dont l'œuvre sera ainsi continuée.

- ART. 2. Les sommes reçues de divers souscripteurs à destination spéciale de cette Fondation, auxquelles viendront s'ajouter celles qui pourraient lui être apportées plus tard, sont réunies en un capital intangible, propriété de la Société vaudoise des sciences naturelles. Seuls les intérêts, diminués du 10 % de leur montant qui sera joint au capital, seront à la disposition du Comité de la Fondation.
- AR1. 3. Le Comité de la Fondation se compose des quatre derniers présidents de la Société vaudoise des Sciences naturelles, et du président en charge. En cas de décès ou de retraite d'un membre, celui-ci est remplacé par le président précédent.
- ART. 4. Le Comité dispose des revenus de la Fondation au mieux des intérêts de la science: il organise des concours, récompense des travaux achevés, subventionne des travaux

en voie d'exécution, enrichit les collections d'histoire naturelle, etc.; il décide dans chaque cas des catégories de naturalistes admises à concourir, il nomme les jurys; il décerne les prix qui seront délivrés en assemblée générale de la Société vaudoise des sciences naturelles.

ART. 5. Le Comité tient procès-verbal de ses séances et fait rapport de sa gestion chaque année à la Société dans son assemblée générale de printemps.

ART. 6. En cas de dissolution de la Société, celle-ci pourvoira à la remise de la Fondation Louis Agassiz à une institution vaudoise qui assurera la continuation de l'œuvre.

Le présent Règlement a été adopté par l'Assemblée générale du 18 décembre 1907, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1908.

Le Président :

Le Sécretaire :

Dr F. Porchet.

Dr Paul L. MERCANTON

FONDATION LOUIS AGASSIZ

Liste des souscripteurs au 25 décembre 1907.

	Fr.	**	Fr.
M. Georges Agassiz	500.—	MM. E. Félix	5.—
Mme Georges Agassiz	500	FA. Forel	50.—
Mlles M. Agassiz	50o. –	Anonyme par M. Forel	50.—
L. Agassiz	500.—	MM. Galli-Valerio	5.—
Mme Mayor, Neuchâtel .	100.—	Dr Gonin	5.
Mme Serment-Francillon .	100.—	Dr Guisan	10.—
MM. Eugène Francillon	100.—	Frédéric Jaccard	5.—
Buttin (père et fils) .	100	CJ. Kool	25. —
R. A. Bergier	10.—	A. Liardet	5
Henri Blanc	20.—	JJ. Lochmann	20.—
S, Bieler	5.—	Dr Machon	5.—
Ed. Bugnion, Genève.	50. —	A. Maillefer	5
J. Burnat, Vevey	20. —	Dr Meylan	5
Club alpin (Section des Dia-		Paul-L. Mercanton .	10
blerets)	50.—	F. Porchet	20
MM. Cornu, Corseaux	100,	P. Rosselet	5.
D. Cruchet, Montagny	5.—	A. Roud	5.—
Louis de Coppet, Nice	1000.—	F. Roux	5
Lucien de la Rive,		C. Strzyzowski	5
Genève	100.—	L. Thomas	5.—
de Jaczewski, St-Pé-		H. Vernet, Duillier .	20.
tersbourg	10.—	P. Vionnet	5.—
Delessert-de Mollins .	5.—	L. Walras	5
P. Dubois, Aubonne.	5	Mme Francillon-de la Harpe,	
Henri Dufour	5	en souvenir du Dr	
Marc Dufour	100.—	Francillon	100.
Jules Dumur	5.—	Total	4275.—
Henri Faës	5	Total	42/0.
		l	

En outre l'Etat de Vaud a pris à sa charge les frais d'Aula pour la célébration du Centenaire, par Fr. 25, et la Société vaudoise les autres frais, par Fr. 200.